

Charte ESG

Nos engagements
en tant qu'investisseur
responsable



Charte ESG

Notre mission

CDG Invest, société portant la Branche Investissement du Groupe Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG), en cohérence avec son identité d'investisseur, considère que la prise en compte des questions environnementales, sociales, et de gouvernance, dans sa politique d'investissement contribue au développement équilibré et soutenable de l'économie et de la société. Elle s'engage dans la durée à agir par elle-même et au travers de ses filiales et de ses fonds et auprès de ses partenaires pour renforcer la dynamique d'investissements dans de nouveaux secteurs, en créant un impact social, économique et environnemental positif sans compromettre les rendements financiers.

L'objet de la présente charte est d'énoncer les principes qui guident CDG Invest, ainsi que l'ensemble de ses filiales et de ses fonds, en tant qu'acteurs financiers responsables en cohérence avec son identité. Elle spécifie également ses engagements envers les parties prenantes et explicite les dispositifs mis en place pour assurer la réussite de sa mission.

Cette charte rappelle que la création de valeur par une entité ne se limite pas à son volet financier mais est également immatérielle et sociétale. Dans cette charte, CDG Invest, ainsi que l'ensemble de ses filiales et de ses fonds, entendent promouvoir les meilleures pratiques ESG dans leur fonctionnement et au travers de leurs activités, et assurent un accompagnement de leurs démarches en la matière.

La charte ESG de CDG Invest, de ses filiales et de ses fonds, est portée et promue par l'ensemble des collaborateurs, administrateurs ou tout autre représentant tant en interne qu'auprès de la gouvernance de ses filiales et participations.



Charte ESG

Nos principes



Nos principes s'inspirent de la vision de notre groupe, sont conformes aux directives nationales et internationales en matière d'ESG et reflètent les attentes d'un large ensemble de parties prenantes. A cet effet, nous appliquons les six principes PRI (Principes pour l'Investissement Responsable) parrainés par l'ONU (Organisation des Nations Unies):

Principe 1

Nous intégrerons les questions ESG à nos processus décisionnels et d'analyse des investissements

Principe 3

Nous demanderons, autant que faire se peut, aux entités dans lesquelles nous investissons de faire preuve de transparence concernant les questions ESG

Principe 5

Nous coopérerons pour améliorer l'efficacité de notre mise en œuvre des Principes.

Principe 2

Nous serons des actionnaires actifs et intégrerons les questions ESG à nos politiques et procédures en matière d'actionnariat

Principe 4

Nous encouragerons l'adoption et la mise en œuvre des Principes dans le secteur des investissements.

Principe 6

Nous rendrons chacun compte de nos activités et des progrès accomplis concernant la mise en œuvre des Principes.

De même, CDG Invest, en tant que membre, est signataire de la Charte d'engagement des investisseurs en capital pour la croissance durable et la responsabilité social et environnementale de l'AMIC (l'Association Marocaine des Investisseurs en Capital) qui acte au service d'une industrie du capital investissement créatrice de valeur, responsable et pérenne.



Charte ESG

**Nos
engagements
volontaires
souscrits en
cohérence avec
notre politique
d'investissement
responsable.**



Les engagements pris par CDG Invest, ses filiales et ses fonds s'inscrivent dans une démarche de progrès continu qui se nourrit de l'expérience accumulée au fil du temps.

Ils sont appelés à s'enrichir davantage grâce aux nouveaux investissements et nouvelles collaborations, en particulier avec ses pairs investisseurs.



1.

Nos engagements envers nos investisseurs

La satisfaction des attentes de nos investisseurs (actionnaires, partenaires dans les fonds, bailleurs de fonds...) est une priorité. Pour cela, nous adoptons une approche complète, conjuguant performance financière et extra-financière dans la gestion de nos fonds.

- Nous agissons en professionnel indépendant ;
- Nous nous engageons à rechercher toujours le meilleur alignement d'intérêts avec nos investisseurs dans le respect des normes et réglementations en vigueur ;
- Nous nous engageons à traiter nos investisseurs dans le respect des principes d'équité, d'égalité et de transparence ;
- Nous nous engageons à respecter la politique d'investissement affichés ;
- Nous appliquons les meilleurs standards de reporting en termes d'exhaustivité, de transparence et de réactivité, et adoptons les méthodes de valorisation conformes aux recommandations de France Invest (ex AFIC) et de l'EVCA ;
- Nous nous engageons à intégrer les aspects ESG (environnemental, social, gouvernance) à nos reportings annuels.

2. Nos engagements envers nos participations

L'investissement dans des sociétés performantes est notre ambition et nous sommes convaincus que la performance financière va de pair avec l'amélioration des pratiques ESG pour une création de valeur durable.

- Nous réalisons les investigations nécessaires pour analyser les dimensions ESG en amont de chaque opportunité d'investissement et nous veillons à diligenter les actions que nous jugeons adaptées à chaque situation pratique ;
- Nous cherchons à appuyer nos recommandations et nos choix de gestion sur des critères fiables, objectifs et mesurables ;
- Nous encourageons nos participations à améliorer la prise en compte des critères de responsabilité environnementale, sociale et de gouvernance ;
- Nous veillons au respect des normes et réglementations nationales et internationales (Accord de Paris sur le Climat, Convention des Nations Unies contre la corruption...);
- Nous tenons à promouvoir les meilleures pratiques sociales (sécurité des personnes, lutte contre les discriminations, lutte contre le travail des enfants ...);
- Nous apportons notre expérience et notre savoir-faire pour favoriser le déploiement de bonnes pratiques en matière ESG mais également sur les plans financier et opérationnel ;
- Nous encourageons les pratiques de reporting extra financier ;
- Nous nous inscrivons dans une relation de confiance et de long terme avec les responsables de nos participations.

3. Nos engagements en interne

Nous concevons le métier d'investisseur en capital comme un travail d'équipe. Notre succès est le résultat de la contribution de nos talents. Nous optimisons le climat social au sein de nos entités pour garantir la meilleure performance de nos collaborateurs.

- Nous prenons les décisions d'investissement via des comités d'investissement propres à chaque Fonds ;
- Nous veillons à la sensibilisation et à la formation de nos collaborateurs. Nos collaborateurs adhèrent individuellement à cette charte. Ils s'engagent à la diffuser et à agir dans le cadre professionnel en conformité avec cette charte.
- Nos dirigeants et collaborateurs exercent leurs fonctions avec transparence et probité ;
- Nous portons une attention particulière à la qualité de vie et au bien-être au travail. Nous garantissons un environnement de travail épanouissant pour l'ensemble de nos collaborateurs en instaurant un bon esprit d'équipe et de convivialité ;
- Nous tenons à la réduction de notre empreinte écologique en étant vigilant sur notre consommation de ressources (réduction de consommation de papier et des impressions, tri & recyclage, économies d'énergie, etc...)

4. Nos engagements envers la communauté

Nous nous assurons que nos activités répondent aux défis mondiaux et nous priorisons les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies aussi bien au niveau de nos transactions/opérations internes qu'au niveau de nos investissements.

Les ODD se composent de 17 objectifs généraux et constituent une feuille de route globale pour faire face aux défis mondiaux en matière de développement sociétal, environnemental et économique. En tant qu'investisseur, nous avons la responsabilité de contribuer à la société de demain en finançant aujourd'hui les entreprises qui la composent.

À l'échelle de la Branche Investissement, et en cohérence avec les travaux menés au niveau du Groupe CDG, les ODD suivants ont été identifiés comme prioritaires, en fonction des parties prenantes de CDG Invest :



A l'échelle nationale, le Maroc a mis en place la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) à l'horizon 2030, faisant du développement durable un vrai projet de société et un nouveau modèle de développement sous l'impulsion de Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

Outre la Loi Cadre pour l'Environnement et le Développement Durable qui fixe le cadre réglementaire en matière de développement durable, la SNDD est un document stratégique de référence visant la consolidation de l'ensemble des politiques publiques en matière de développement durable et la correction des dysfonctionnements d'ordre institutionnel et réglementaire.

La SNDD est composée de 7 enjeux majeurs, déclinés en 31 axes stratégiques et 137 objectifs :



Charte ESG

Nos directives d'exclusion

Convaincus de l'impact de nos investissements, nous sommes impliqués dans la prévention des risques environnementaux, sociaux, juridiques et de réputation liés à nos investissements.

Notre mission et nos engagements impliquent aussi bien une sélection positive de nos investissements - afin d'accompagner le développement de certains secteurs et filières clés pour le développement durable de notre société -, mais aussi une sélection négative visant à tenir compte des impacts socio-environnementaux de nos activités.

Conscients de ces enjeux, nous sommes convaincus que nos investissements ne doivent porter que sur des projets, entreprises et secteurs qui présentent des modèles de croissance durables et responsables.

A cet effet, CDG Invest, ses filiales et ses fonds, ont défini des directives d'exclusions et s'interdisent de financer des transactions et d'investir dans des entreprises ayant des activités qui ne respectent pas la réglementation locale, les conventions et directives internationales, ou engageant directement ou indirectement des opérations engendrant une modification irréversible des écosystèmes naturels, la détérioration d'un élément de patrimoine culturel ou et toute autre activité portant atteinte à l'intégrité des personnes et des communautés. Les exclusions d'investissement de CDG Invest, de ses filiales et ses fonds, concernent également les transactions et entreprises impliquées dans la production, l'utilisation et la commercialisation de matériaux dangereux ou de produits soumis à interdiction ou suppression progressive à l'internationale.

CDG Invest, ses filiales et ses fonds, confortent ce positionnement par l'adoption de la liste d'exclusion de la SFI (Société Financière Internationale) du groupe de la Banque Mondiale.



Charte ESG

Gouvernance ESG

CDG INVEST



La Charte ESG sera déployée opérationnellement par des référents des équipes métiers et support, qui seront formés aux sujets ESG.

Le déploiement de la Charte fera l'objet d'une évaluation par CDG Invest. Cette évaluation pourra donner lieu à des recommandations de mise à jour et d'évolution, afin de suivre les meilleures pratiques nationales et internationales.

Yassine Haddaoui,
Directeur Général

CDG INVEST